

Impression  
recto - verso  
(si possible)

# FEUILLE de RESERVATION PARKING

Merci de renvoyer cette page com-  
plétée, datée, signée et accompagnée  
du chèque de réservation à :

**M. MICHELLAND**  
**66 route de MORNANT**  
**69700 GIVORS**

Cette Feuille de Réservation concerne la réservation à la location de **la place n° 205** du « Parking du BORSAT » de TIGNES VAL-CLARET, située au 1<sup>er</sup> niveau et à une dizaine de mètres de l'entrée dudit parking, telle que mentionnée à la page <http://appartatignes.free.fr/tignespratique.htm> du site de location <http://appartatignes.free.fr> d'un appartement meublé de la Résidence « Les Hauts du Val-Claret » à TIGNES le Val-Claret, 73320.

## MODALITES de LOCATION :

Le prix mentionné ci-dessous est un prix tout compris, c'est à dire incluant la location, mais également les charges (taxes locales, charges de syndic, électricité, etc.).

☞ Le montant toutes charges de la location est de 70 € pour la semaine du **samedi** \_\_\_\_\_ **14 H** au **samedi** \_\_\_\_\_ **12 H**.

**RESERVATION** : Toute réservation ferme interviendra au profit du locataire dont les arrhes de 35 € ou le montant total de la location (70 €) seront reçues en premier, accompagné de la présente feuille de réservation complétée. Les arrhes de 35 € seront conservées par le propriétaire en cas d'annulation tardive par le locataire à compter de 3 semaines avant le début de la semaine réservée, sauf si la semaine retenue vient à être à nouveau louée durant cette période...

J'envoie 35 € d'arrhes. Je réglerai le solde (35 €) et la caution (70 € par chèque séparé) au moins 3 semaines avant mon arrivée.

Je préfère m'acquitter immédiatement des 70 € de location (dont 35 € d'arrhes et 35 € remboursables sans conditions en cas de désistement) et la caution (70 € par chèque séparé) pour m'éviter un second courrier 3 semaines avant mon arrivée.

**BADGE ou « Bip »** : Cette télécommande magnétique permettant l'accès au parking du BORSAT est disponible dans une Boîte à Clefs. Pour un descriptif complet, voir l'onglet « Tignes Pratique » du site internet de l'appartement (ou directement <http://appartatignes.free.fr/tignespratique.htm>) et cliquer sur le lien [Descriptif de la place de parking](http://appartatignes.free.fr/Place205_ParkingBorsat.pdf) (ou directement [http://appartatignes.free.fr/Place205\\_ParkingBorsat.pdf](http://appartatignes.free.fr/Place205_ParkingBorsat.pdf)). Le code numérique du cadenas de l'arceau de sécurité et le code de la Boîte à Clefs seront envoyés par mail.

**SOLDE de la LOCATION + CAUTION** (si vous n'avez envoyé que des arrhes) : **A envoyer au moins 3 semaines avant la date de début de la location.** Du reste, à cette même époque, nous vous recontacterons (mèl ou téléphone) pour fixer avec vous les derniers détails de votre location.

**RESTITUTION de la CAUTION** : Le chèque de caution (70 €) est déchiré dans un délai de 1 à 3 semaines (photo envoyée par mail à l'appui) après la fin de votre utilisation de la place de parking dès lors que :

- l'arceau de sécurité aura été **verrouillé en position verticale par vos soins**,
- le badge d'ouverture du Parking du Borsat aura été **replacé dans la Boîte à Clefs, code brouillé et capot refermé**.

Dans le cas contraire, cette caution sera conservée.

**IMPORTANT** : A chaque fois que vous quitterez la place de parking, dans la semaine et en particulier lors de votre départ final, veuillez **impérativement** à bien **relever et verrouiller l'arceau de sécurité** à l'aide du cadenas à combinaison, sinon cette place risque de se voir "squattée" irrémédiablement (donc en semaine vous ne pourriez plus de nouveau vous y garer, et le samedi de votre départ, alors que vous quittez définitivement la place, cela poserait un problème insurmontable pour la semaine suivante)...

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOCATAIRE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. fixe :

Portable :

e-mail :

Le locataire,

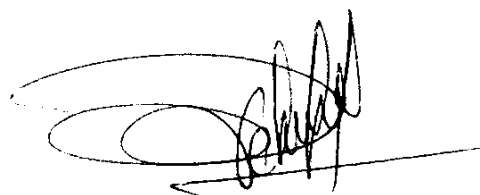
M. MICHELLAND,

Faire précéder de la mention manuscrite :  
"Bon pour accord, lu et approuvé"

Bon pour accord, lu et approuvé

Signature

Date



**IMPORTANT** : A chaque fois que vous quitterez la place de parking, dans la semaine et en particulier lors de votre départ final, veuillez impérativement à bien relever et verrouiller l'arceau de sécurité, puis brouillez le code du cadenas\*, sinon cette place risque de se voir "squattée" irrémédiablement (donc en semaine vous ne pourriez plus de nouveau vous y garer, et le samedi de votre départ, alors que vous quittez définitivement la place, cela poserait un problème insurmontable pour la semaine suivante)...

Lors de votre départ définitif, remettez le « Bip » dans sa Boite à Clefs dans la résidence voisine « Les Hauts du Val Claret », entrée « B1 », 1<sup>er</sup> étage, en face de l'ascenseur, Boite inférieure, puis brouillez le code et refermez le capot ....

\* : Sur la barrière bloquant la place, essayez de mettre le cadenas « molettes du code vers le haut », de manière à ce que le locataire suivant les voit aisément en se penchant et puisse facilement les manipuler ... Merci pour lui ...